



Vendredi 6 septembre 2024

## **Bureau des affaires sociales**

### **Protocole de l'aide sociale 2024-2025**

- Pour les nouveaux élèves, la première année à l'école, les parents ne bénéficient d'aucune aide.
- Si la famille n'a qu'un enfant elle ne prend pas d'aide (sauf sous la demande de la Direction).
- L'aide sociale sera déduite du dernier versement quand la famille terminera de payer toute la scolarité.
- Les personnes souhaitant renouveler leur dossier auprès du Bureau des affaires sociales sont priées de contacter le bureau social pour fixer un rendez-vous, et ce, dans un délai n'excédant pas le 3 octobre 2024.

**Sarkis Kanaan  
Econome**